

**Gratuité de l'éducation de base dans les écoles primaires publiques en République Démocratique du Congo : « Etat de lieu, défis, effets et perspectives »**

Philippe Bila Menda<sup>1</sup>  
Jeannine Mayimbi Ditsidi<sup>2</sup>

doi: <https://doi.org/10.37745/bje.2013/vol12n1122>

Published January 14, 2024

**Citation** : Menda P.B. and Ditsidi J.M. (2024) Gratuité de l'éducation de base dans les écoles primaires publiques en République Démocratique du Congo : Etat de lieu, défis, effets et perspectives, *British Journal of Education*, Vol.12, Issue 2, 1-22

**RÉSUMÉ** : Cette étude analyse la réforme de la gratuité de l'éducation de base dans les écoles de la République Démocratique du Congo (RDC). Elle relève les défis et évalue les effets de la gratuité de l'éducation en RDC. A l'issue de l'analyse et discussion des résultats, l'étude a abouti aux résultats suivants : la grande majorité (97,5%) des enseignants est au courant de la décision du Gouvernement de la RDC sur l'application de la gratuité de l'Enseignement primaire dans les écoles primaires publiques. La gratuité appliquée dans leurs écoles favorise l'accès de tous les enfants à l'école (62,5%) car beaucoup d'enfants ont regagné le chemin de l'école. La gratuité a diminué la charge des parents dans les frais à payer à l'école (97,5%). Certains frais ne sont plus payés par les parents notamment : les frais de contrôle des dossiers des finalistes ; les frais d'organisation matérielle des examens; les frais des uniformes scolaires ; les frais d'inscription, de réinscription ou de confirmation d'inscription ; les frais d'évaluation interne; les frais d'admission en classe supérieure ; les frais de suivi de la passation des épreuves de fin de cycle ; les frais de motivation des enseignants ; les frais de motivation des enseignants et les frais de transport des enseignants. En outre, la réforme de la gratuité de l'éducation de base présente plusieurs défis en RDC. Ces défis sont à trois niveaux. Ils sont liés à l'élève, à l'enseignant et aux parents. Les résultats de l'analyse quantitative ont montré que la moyenne du nombre de livre avant la gratuité était de 19 livres tandis qu'après la gratuité la moyenne est de 22 livres pour une classe. C'est-à-dire qu'il y a eu plus de livres après la gratuité d'avant. La moyenne de nombre de classes, avant la gratuité était de 1 classe alors qu'après la gratuité, les écoles sont passées de 1 à 2 classes paires. Le nombre d'enseignants a aussi doublé après la gratuité. La moyenne du nombre des élèves est passée de 38 à 78 élèves pour une classe. En plus, la moyenne de réussite a baissé ; elle est passée de 69% à 66,8% après la gratuité. Les différences observées dans le nombre de livres ( $t=-0,993$  ;  $p=0,350$ ), nombre de classes ( $t=-0,894$  ;  $p=0,397$ ), nombre d'enseignants ( $t=-0,894$  ;  $p=0,397$ ) et la moyenne de réussite ( $t=0,446$  ;  $p=0,667$ ) ne sont pas significatives. Cependant, la différence observée dans le nombre d'élèves ( $t=-5,864$  ;  $p=0,000$ ) est significative.

**MOTS CLES** : Gratuité, éducation de base, écoles primaires publiques

<sup>1</sup> Chef de Travaux et Doctorant à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université Pédagogique Nationale (U.P.N), Kinshasa/ Ngaliema, R.D. Congo, email : bila.menda@gmail.com

<sup>2</sup> Doctorante à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université Pédagogique Nationale (U.P.N), Kinshasa/ Ngaliema, R.D. Congo

## INTRODUCTION

Selon l'Unesco, depuis 1990 et plus particulièrement depuis les années 2000, l'objectif d'atteindre l'éducation pour tous d'ici 2015 a mobilisé plusieurs pays d'Afrique sub-saharienne et les a incités à conforter leur taux d' enrôlement scolaire historiquement bas. Leurs initiatives, pour attirer plus d'enfants à l'école, ont connu un succès remarquable.

C'est dans cet ordre que l'article 43 de la Constitution actuelle de la République Démocratique du Congo (RDC) indique que l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics. S'appuyant sur cette disposition constitutionnelle, la nouvelle Loi - Cadre de l'Enseignement National N° 14/004 du 11 Février 2014, en son article 7, point 18 parle de la gratuité de l'enseignement, en termes de prise en charge par l'Etat des frais de scolarité de l'éducation de base dans les établissements publics.

Avant l'adoption de cette loi par le Parlement en 2011, le Gouvernement a instauré, dès le début de l'année scolaire 2010-2011, la gratuité dans les trois premières classes du primaire, projetant son extension aux classes de 4ème, 5ème et 6ème années au cours de l'année scolaire 2011-2012. L'ensemble de ces orientations constitutionnelles, légales et gouvernementales constitue un important progrès dans l'optique de la réalisation de l'Education Pour Tous d'ici 2025. En effet, la scolarité ne peut être obligatoire, ni universelle si elle n'est pas en même temps gratuite.

A côté des efforts de réglementation de la gratuité de l'enseignement, figurent de multiples campagnes en faveur de la scolarisation des filles, notamment : « Toutes les filles à l'école » ; « Vas-y fille » en vue d'améliorer la fréquentation scolaire des enfants congolais en général et ceux de l'école primaire en particulier. Ces dernières seraient des preuves éloquents du souci de l'autorité politico- administrative de l'enseignement et des partenaires à l'éducation d'offrir à tout enfant congolais l'accès à l'instruction fondamentale.

L'application effective de cette disposition légale est perçue différemment par les acteurs éducatifs œuvrant aussi bien à l'école qu'en dehors de celle-ci. Si l'on veut en avoir une idée plus au moins exacte, il est impérieux d'approcher ces différentes catégories sociales, surtout celles qui pourraient être en mesure de fournir des informations fiables, du fait de leur participation au fonctionnement de l'institution. Nous pensons ici aux enseignants. Il est important d'évaluer aussi l'incidence de la réforme de la gratuité sur la formation des élèves.

Ainsi, la problématique de cette recherche pourrait être posée en ces termes : (i) La gratuité de l'éducation de base est-elle effectivement appliquée dans les écoles primaires publiques de la RDC ? (ii) Quels sont les défis de la réforme de la gratuité de l'enseignement de base dans les écoles primaires publiques de la RDC ? (iii) Quel est l'impact de la réforme de la gratuité sur le nombre de livres, le nombre de classes, le nombre d'enseignants, le nombre d'élèves et la moyenne de réussite des élèves ?

Publication of the European Centre for Research Training and Development-UK

Le Gouvernement congolais, dans le cadre de bien vouloir s'engager sur la ligne idéologique de la déclaration mondiale sur l'éducation pour tous et son complément celui de Cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, qui ont été adoptés à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, Thaïlande, mars 1990), et pour pouvoir alléger le poids des frais scolaires sur les ménages, a procédé à la suppression totale des frais scolaires au niveau primaire. Cette politique de gratuité étant perçue différemment par les acteurs éducatifs, les résultats de cette étude révèlent donc un double intérêt.

Primo, les résultats obtenus à l'issue de ce travail permettront aux autorités hiérarchiques de l'EPST, de se rendre compte de la perception que les autres partenaires éducatifs se font de la gratuité de l'enseignement primaire, telle qu'appliquée à ce jour. Ainsi, elles pourront prendre conscience de la responsabilité qui leur revient, et entreprendre des actions susceptibles de répondre aux attentes de ceux-ci.

Secundo, comme document de référence, ce travail constitue un précieux outil de travail qui est mis à la disposition du monde scientifique, en général, pour les recherches ultérieures.

### **Revue de la littérature**

Ce point se consacre essentiellement à la définition des concepts de base et à l'élucidation de théories sur la gratuité de l'éducation de base

### **Définitions de la gratuité**

Selon le dictionnaire Pichoché (2005), le terme « gratuité » tire son origine du latin « gratis » ou « gratuitus » qui veut dire « pour rien, gracieusement, avec complaisance ».

Le dictionnaire Robert Micro (2011) précise que l'adjectif « gratuit » qualifie ce que l'on reçoit sans payer, ce qui est fait ou donné sans que rien ne soit redemandé en échange. La gratuité est, à cet effet, le caractère de ce qui est gratuit.

Au sens figuré, le terme « gratuité » renvoie à ce qui n'a pas de motif, de fondement, qui échappe à toute idée de logique. Ceci est le cas d'une méchanceté gratuite. La gratuité a également un sens péjoratif dans la mesure où elle renvoie à quelque chose qui manque de valeur.

À strictement parler, le terme gratuité signifie "*qui se donne pour rien, sans payer*". La gratuité implique par conséquent l'absence des frais de scolarité pour les bénéficiaires et le financement de l'enseignement par des partenaires de l'éducation autres que les familles (l'État, les entreprises, les communautés, les donateurs extérieurs, etc.). Seul un financement accompli par ces partenaires, épargnant donc les familles, permet de garantir le respect du droit de l'élève à étudier et à disposer des ressources pour étudier. On ne le dira jamais assez, l'instauration des frais scolaires fait de l'éducation non un droit mais un privilège lié aux conditions socio-économiques des familles.

Si la gratuité signifie que les bénéficiaires de l'action éducative sont affranchis des frais scolaires, elle suppose en même temps que le financement nécessaire pour le fonctionnement

---

Publication of the European Centre for Research Training and Development-UK

du système éducatif soit endossé par d'autres composantes de la communauté nationale et internationale. Ceci peut se faire de plusieurs façons à travers des taxes, l'aide au développement, etc. Cependant, "même dans les pays où le principe semble désormais ancré, la gratuité de l'éducation n'implique pas que les dépenses privées soient nulles. En ce sens, la gratuité de l'éducation est un vœu pieu et s'arrête bien souvent à la gratuité de l'enseignement. Elle n'exclut généralement pas certains coûts tels que ceux liés au transport, à l'uniforme, à la participation à l'association des parents, etc.

### **Défis de la gratuité en RDC**

Les obstacles à la gratuité sont ceux liés à l'éducation en général. Il faut donc distinguer les obstacles politico-juridiques et les obstacles sociaux du système éducatif congolais.

#### **a. Défis politico-juridiques**

Comme dans d'autres contrées de l'Afrique, « l'école congolaise moderne fait partie de ce que Sikounmo (1992) appelle les « cadeaux-séquelles » de la colonisation. Elle s'est implantée ici au 19<sup>ème</sup> siècle dans le but initial de pourvoir la métropole de la main d'oeuvre minimale indispensable pour une exploitation optimale des ressources de la colonie. Aussi, de part la politique éducative appliquée par la puissance coloniale (la Belgique), l'école héritée par la R.D.C, à son accession à la souveraineté nationale et internationale, était-elle essentiellement sélective ; une école qui devrait, du fait de nouveaux enjeux, être littéralement envoyée au diable. C'est pourquoi, au cours de la première décennie de l'indépendance de ce pays, soit la décennie 60, cette école a enregistré un développement spectaculaire aussi bien sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif. Ce développement a amené « les autres pays africains à exprimer leur admiration pour l'enseignement congolais issu de la réforme de 1961/1962. La R.D.C s'était ainsi engagée dans une expérience sans précédent. Elle se détournait apparemment radicalement de l'éducation coloniale et instaurait un système d'enseignement correspondant aux progrès les plus sûrs de la pédagogie moderne » (Gasiberege, 2007).

A partir de la décennie 70 et particulièrement à partir de la politisation du système scolaire de la R.D.C déclenchée par la décision d'étatisation des écoles, l'école congolaise a été progressivement et demeure rongée par une crise profonde dont les indices s'apparentent amplement à ceux relevés par Hallak pour des systèmes éducatifs de plusieurs pays en développement, notamment le déclin de la qualité, les doutes touchant l'adéquation entre les programmes scolaires et les besoins économiques et sociaux, le déséquilibre entre l'offre et la demande d'une main d'oeuvre instruite qui entraîne des déséquilibres supplémentaires entre les possibilités d'emploi, le problème grandissant posé par le chômage des diplômés, les écarts continus ou croissant entre les normes et la scolarisation des zones urbaines et rurales... (Hallak, 1996)

A ce déclin du système éducatif congolais dû à l'étatisation des écoles, il faut ajouter d'autres obstacles nés lors de l'entrée dans la décennie 90. En effet, depuis que, venu de l'Est, le vent de la perestroïka a soufflé sur la R.D.C, le pays n'a enregistré un seul instant la stabilité politique jusqu'en 2004. On est ainsi passé du pénible déclenchement du processus de démocratisation (en 1990) suivi des troubles politiques, des grèves, pillages et des journées villes mortes et aux différentes guerres (de libération) à partir de 1992, 1996, 1998 jusqu'en 2004. Les agitations

---

Publication of the European Centre for Research Training and Development-UK  
sociales, les guerres interethniques, les guerres de libération ainsi que les guerres d'agression ont connu des ramifications inextricables et ont généré des effets à la fois fâcheux et complexes qui ont menacé dangereusement l'avenir du pays. Ces effets n'ont nullement, loin s'en faut, ménagé le secteur de l'éducation.

Dans un contexte pareil, il était impossible de penser à réglementer le domaine de l'éducation car en Afrique, la politique domine sur toute activité nationale ; lorsqu'elle ne va pas, rien ne peut marcher. Au-delà de ce qui précède et peut être ce que le climat politique a créé, il faut ajouter les obstacles sociaux liés au fonctionnement du système éducatif congolais.

#### **b. Défis sociaux**

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes d'éducation sont aussi : le non fonctionnement du Comité de suivi mis en place après la Table Ronde de N'sele sur l'Education pour tous au Zaïre en 1991, la suspension de la coopération bilatérale et multilatérale due au mauvais climat politique et privant le pays de l'assistance extérieure, les effets de la politique d'ajustement structurel sur les secteurs sociaux, la non couverture du territoire national par la campagne d'information et de sensibilisation de la population en faveur des objectifs de l'Education pour tous, le manque des ressources financières dû en grande partie par la malversation financière par des dirigeants politiques et par la suspension de la coopération avec les grands bailleurs de fonds, l'absence de construction des nouveaux bâtiments et équipements scolaires par l'Etat depuis la détérioration de ceux laissés par le colonisateur.

Alors que son système éducatif est dans un état pitoyable eu égard au tableau ci-dessus, la R.D.C se trouve aujourd'hui, après plus de 46 ans d'indépendance et de traversée du désert, face à une opportunité décisive, celle de l'espérance ; espérance d'un avenir meilleur, de la démocratie et de la bonne gouvernance, espérance de voir les enfants étudier gratuitement et dans les conditions humaines.

Quels sont les objectifs poursuivis par cette gratuité ? Quel doit faire l'Etat pour que cette gratuité soit effective ? Telle est la double question à laquelle nous essayons de répondre dans le chapitre qui suit.

#### **Etudes empiriques menées sur la gratuité de l'éducation**

Nous ne prétendons nullement être pionniers à se lancer dans cette aventure passionnante. Bien que chaque auteur ait sa touche personnelle, sa dimension principale, son champ d'investigation et sa méthodologie propre pour aborder une problématique, l'honnêteté scientifique nous oblige des retracer la part des prédécesseurs.

Malu (2010) présenta un mémoire sur la gratuité de l'enseignement primaire dans les écoles publiques de la commune de Ngaba/Kinshasa. Elle était préoccupée du fait la gratuité et l'obligation scolaire au primaire soient reconnues par la loi fondamentale du pays dans son article 43 depuis 2006, mais en réalité des faits les parents continuent à prendre en charge le système éducatif. Partant, deux questions-problèmes l'ont servi de jalon : (i) Pourquoi quatre ans après la promulgation de la constitution de la troisième république, la gratuité de renseignement n'est pas d'application jusqu'à ce jour pourtant garantie dans la constitution? (ii) Qu'est ce qui expliquerait le laxisme du pouvoir public en ce qui concerne l'application de la

Publication of the European Centre for Research Training and Development-UK

loi qui consacre la gratuité et l'obligation de l'enseignement dans les établissements publics? il formula les hypothèses selon lesquelles la situation s'expliquerait par : (i) Le manque de volonté politique du pouvoir public ; (ii) Le non prise en compte de la réalité sociale du pays par le législateur ; (iii) La complaisance du législateur ; (iv) Le manque d'une politique de planification de la part du gouvernement. Se servant des méthodes systémiques et différentes techniques dont l'interview et le questionnaire, elle a abouti aux résultats qui ne se sont pas écartés de ses hypothèses.

Tom De Herdt et Kasongo (2013) avaient publié un article sur «La Gratuité de L'enseignement Primaire en République Démocratique du Congo : Attentes et Revers de Médaille. L'objectif poursuivi par leur recherche consistait à déceler les écarts entre la nouvelle politique de la gratuité et les réalités sur le terrain. Les enquêtes ont été menés dans trois localités : Kikwit, chef-lieu de la province éducationnelle Bandundu II (province de Bandundu), Kisantu et Mbanza-Ngungu (province du Kongo Central). Pour les auteurs : « vers le début du XXI<sup>e</sup> siècle, le secteur éducatif congolais était caractérisé par des pratiques et arrangements informels générateurs d'incertitudes, des compromis et compromissions qui participent à sa survie, et que le Gouvernement ne saurait facilement supprimer au moyen d'une législation et d'un juridisme déconnecté de ces réalités quotidiennes ». D'après leurs enquêtes par questionnaire et interview, la gratuité de l'enseignement a reçu un écho très favorable dans le chef des parents d'élèves. Selon l'enquête sur le suivi de son application, « 61 % des parents, des enseignants, des directeurs et des gestionnaires (étaient) enthousiasmés par la mesure contre 19 % sans enthousiasme et 20 % de sceptiques » (MINEPSP 2011 : 4). L'enquête fait également état d'un accroissement global d'élèves de Tordre de 25 % dans les classes ciblées ( 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>). De tout ce qui précède, ils conclurent que le rêve de la gratuité ne pouvait pas produire des effets positifs étant donné que les enseignants étaient majoritairement démotivés.

Mokonzi (2012) rédigea un article sur la «Gratuité et qualité de l'enseignement primaire en République Démocratique du Congo. ». Pour l'auteur, il ne suffisait pas de constater que les stipulations institutionnelles et légales font de la gratuité de l'enseignement primaire un principe tiré des instruments juridiques internationaux et régionaux, il faut dégager l'état des lieux et le rapport entre ces stipulations et réflexivité de cette gratuité, issue elle-même du droit à l'éducation. Il analysa ainsi l'impact de la gratuité sur l'environnement de l'apprentissage et proposa ce qui pourrait être fait pour que la qualité de l'enseignement primaire soit sauvegardée. Le chercheur conclut que l'application précipitée et non planifiée de la gratuité sera, ni plus ni moins, un ennemi redoutable de la qualité de l'enseignement. Pour lui, la gratuité amorcée en 2011 avait un impact positif aux effets négatifs.

Toutes les études évoquées ci-haut ont abordé la question de la gratuité de l'enseignement. Comme elles, la présente étude fait un état de lieu, relève les défis et évalue l'impact de la gratuité sur les indicateurs de la réussite du processus d'enseignement-apprentissage.

## **METHODOLOGIE**

Dans une étude scientifique, le chercheur dispose de plusieurs techniques pour tirer son échantillon. Dans la présente étude nous avons procédé par la technique d'échantillonnage

Publication of the European Centre for Research Training and Development-UK occasionnel dans la mesure où il implique le choix des individus disponibles à participer à l'enquête. Ainsi, l'effectif de l'échantillon est de 80 enseignants de 6 écoles primaires publiques de la RDC.

Pour collecter les données, nous avons recouru à la méthode d'enquête. Nous avons utilisé le questionnaire comme instrument principal de récolter de données. L'administration du questionnaire a été directe. Les données quantitatives ont été récoltées grâce à la technique documentaire. Cette technique a permis de consulter les rapports de fin d'années des écoles cibles afin de prélever le nombre de classe, d'élèves, d'enseignants, de livres et la réussite moyenne dans chaque école. Après la collecte des données, nous avons fait le dépouillement simple des réponses des questions. Les données ont été traitées par l'analyse de contenu et l'analyse statistique. L'étude a fait recours au test de comparaison des moyennes de Student pour comparer les moyens des indicateurs retenus avant comme après la gratuité. Signalons que tous les calculs ont été réalisés grâce au logiciel SPSS 20.

### Résultats

Ce point vise à présenter et interpréter les résultats de l'étude. Les résultats sont des résultats issus des questions de notre questionnaire. Ils sont présentés selon la succession des questions de notre questionnaire.

**Tableau 1 : Degré d'information des enquêtés sur l'application de la gratuité en RDC**

Réactions	ni	%
Oui	78	97,5
Non	2	2,5
Total	80	100

Il ressort des données contenues dans ce tableau, le constat selon lequel 78 enquêtés, soit 97,5% affirment qu'ils sont au courant de la décision du Gouvernement de la RDC sur l'application de la gratuité de l'Enseignement primaire. Par contre 2 enquêtés, soit 2,5% déclarent ne pas être au courant de la décision du Gouvernement de la RDC sur l'application de la gratuité de l'Enseignement primaire.

**Tableau 2. Frais à payer à l'école**

Frais à payer à l'école	Oui		Non	
	ni	%	ni	%
Frais de contrôle des dossiers des finalistes	8	10	72	90
Frais d'organisation matérielle des examens	7	8,8	73	91,3
Frais des uniformes scolaires	7	8,8	73	91,3
Frais d'inscription, de réinscription ou de confirmation d'inscription	6	7,5	74	92,5
Frais d'évaluation interne	6	7,5	74	92,5
Frais d'admission en classe supérieure	5	6,3	75	93,8
Frais de suivi de la passation des épreuves de fin de cycle	3	3,8	77	96,3
Frais de motivation des enseignants	1	1,3	79	98,8
Frais de motivation des enseignants	0	0	80	100
Frais de transport des enseignants	0	0	80	100

Ce tableau identifie les frais que les parents continuent à payer à l'école. Il se constate que la majorité des frais ne sont plus payés par les parents à l'école. Ainsi, les données statistiques de ce tableau montrent que les parents ne payent plus: les frais de contrôle des dossiers des finalistes (10,0%) ; les frais d'organisation matérielle des examens (8,8%) ; les frais des uniformes scolaires (8,8%) ; les frais d'inscription, de réinscription ou de confirmation d'inscription (7,5%) ; les frais d'évaluation interne (7,5%) ; les frais d'admission en classe supérieure (6,3%) ; les frais de suivi de la passation des épreuves de fin de cycle (3,8%) ; les frais de motivation des enseignants (1,3%) ; les frais de motivation des enseignants (0,0%) et les frais de transport des enseignants (0,0%).

**Tableau 3. Gratuité et qualité de l'éducation**

Réactions	ni	%
Oui	44	55
Non	36	45
Total	80	100

A la lumière du tableau ci-haut, il se constate que 44 sujets, soit 55% d'enquêtés affirment que l'Etat se soucie davantage de la qualité des enseignements à l'école. La minorité (45%) trouve que l'état ne se soucie pas davantage de la qualité de l'enseignement après la gratuité.

**Tableau 6. Gratuité et amélioration des résultats scolaires des élèves**

Réactions	ni	%
Oui	30	37,5
Non	50	62,5
Total	80	100

D'après les informations contenues dans ce tableau, il faut relever que 50 sujets, soit ; 62,5% des enquêtés déclarent que la gratuité n'a pas amélioré les résultats scolaires des élèves. Par ailleurs, 37,5% des enquêtés ont soutenu l'avis contraire.

**Tableau 7a. Avantages de la mesure de la gratuité pour l'élève**

Avantages de la gratuité pour l'élève	ni	%
L'élève est libre de se rendre à l'école, d'étudier et de bénéficier de la matière	12	9,4
L'élève ne peut plus rater les cours à cause des frais	9	7,1
Le taux d'analphabétisation est au rabais	9	7,1
Réduction de la délinquance juvénile	9	7,1
Aller à la recherche de la population non scolarisée	9	7,1
L'élève devient régulier à l'école	8	6,3
Réduction sensible des nombres d'enfants qui sont en dehors du Système éducatif	8	6,3
Participer à l'occupation et l'encadrement des enfants	8	6,3
L'élève est libre de faire le choix de l'école où il veut étudier	7	5,5
L'élève sera ponctuel à l'école	7	5,5

## Publication of the European Centre for Research Training and Development-UK

Tout enfant a droit à l'éducation	7	5,5
L'élève n'est plus chassé	7	5,5
L'élève a la liberté de suivre les leçons convenablement sans être dérangé pour les frais	6	4,7
L'élève suit la grande partie des matières enseignées et améliore ses résultats	6	4,7
Le rendement de l'élève devient meilleur	6	4,7
La gratuité accorde les mêmes chances à tout enfant d'aller à l'école	5	3,9
Réduction de la demande éducative	4	3,1

Ce tableau renseigne sur les avantages de la mesure de la gratuité de l'enseignement de base pour l'élève. Ainsi, les enquêtés se sont prononcés dans les termes suivants : l'élève est libre de se rendre à l'école, d'étudier et de bénéficier de la matière (9,4%) ; l'élève ne peut plus rater les cours à cause des frais (7,1%) ; le taux d'analphabétisation est au rabais (7,1%) ; réduction de la délinquance juvénile (7,1%) ; aller à la recherche de la population non scolarisée (7,1%) ; l'élève devient régulier à l'école (6,3%) ; réduction sensible des nombres d'enfants qui sont en dehors du système éducatif (6,3%) ; participer à l'occupation et l'encadrement des enfants (6,3%) ; l'élève est libre de faire le choix de l'école où il veut étudier (5,5%) ; l'élève sera ponctuel à l'école (5,5%) ; tout enfant a droit à l'éducation (5,5%) ; l'élève n'est plus chassé (5,5%) ; l'élève a la liberté de suivre les leçons convenablement sans être dérangé pour les frais (4,7%) ; l'élève suit la grande partie des matières enseignées et améliore ses résultats (4,7%) ; le rendement de l'élève devient meilleur (4,7%) ; la gratuité accorde les mêmes chances à tout enfant d'aller à l'école (3,9%) et réduction de la demande éducative (3,1%).

**Tableau 7b. Avantages de la mesure de la gratuité pour l'enseignant**

Avantages de la gratuité pour l'enseignant	ni	%
Ajout de l'argent de transport et de loyer	16	15,2
La gratuité a permis aux enseignants d'être au même niveau salarial, d'être payé au même niveau	14	13,3
L'enseignant est considéré et reçoit de l'estime des parents et a une valeur devant les élèves	12	11,4
L'enseignant est pris en charge par l'Etat	11	10,5
Une augmentation d'effectif et donne courage à l'enseignant de bien dispenser les cours	9	8,6
L'enseignant ne peut plus songer à la motivation	9	8,6
L'enseignant a peut-être l'avantage d'accélérer ses enseignements supposant que aucun élève ait été chassé à cause de frais scolaires	9	8,6
Elle redonne l'image et l'enseignant retrouve encore son autorité pédagogique car la prise en charge de l'enseignant par les parents avait fort diminué l'autorité de ce dernier	8	7,6
L'enseignant n'est plus tourmenté par la prise en charge de ses propres enfants, car ils étudient gratuitement	7	6,7
L'enseignant est désormais respecté par les parents puisqu'il n'y a plus les frais de motivation	6	5,7
Une petite majoration du salaire, paiement de nouvelles unités du primaire	4	3,8

## Publication of the European Centre for Research Training and Development-UK

Les données de ce tableau montrent les avantages de la mesure de gratuité de l'enseignement de base pour l'enseignant. Les enquêtés signalent ce qui suit : ajout de l'argent de transport et de loyer (15,2%) ; la gratuité a permis aux enseignants d'être au même niveau salarial, d'être payé au même niveau (13,3%) ; l'enseignant est considéré et reçoit de l'estime des parents et a une valeur devant les élèves (11,4%) ; l'enseignant est pris en charge par l'Etat (10,5%) ; une augmentation d'effectif et donne courage à l'enseignant de bien dispenser les cours (8,6%) ; l'enseignant ne peut plus songer à la motivation (8,6%) ; l'enseignant a peut-être l'avantage d'accélérer ses enseignements supposant que aucun élève ait été chassé à cause de frais scolaires (8,6%) ; elle redonne l'image et l'enseignant retrouve encore son autorité pédagogique car la prise en charge de l'enseignant par les parents avait fort diminué l'autorité de ce dernier (7,6%) ; l'enseignant n'est plus tourmenté par la prise en charge de ses propres enfants, car ils étudient gratuitement (6,7%) ; l'enseignant est désormais respecté par les parents puisqu'il n'y a plus les frais de motivation (5,7%) et une petite majoration du salaire, paiement de nouvelles unités du primaire (3,8%).

**Tableau 7c. Avantages de la mesure de la gratuité pour le parent**

Avantages de la gratuité pour le parent	ni	%
Les enfants étudient sans payer les frais scolaires	26	22,6
L'Etat a rendu la tâche facile aux parents dans le paiement des frais scolaires	22	19,1
Les parents ont eu l'occasion d'économiser, d'épargner ou d'investir	19	16,5
Les parents n'ont plus d'enfants hors de l'école	18	15,7
Sur le plan économique-financière, cette mesure allège de poids financière des parents avec des revenus médiocre et souvent asphyxiés par les paiements, parfois exorbitant des frais scolaires	16	13,9
Les fonds censés être versés à l'école sont utilisés à d'autres fins	14	12,2

Les données de ce tableau montrent que les avantages de la gratuité pour les parents. Ainsi, il se révèle que les enquêtés ont identifié les avantages suivants : les enfants étudient sans payer les frais scolaires (22,6%) ; l'Etat a rendu la tâche facile aux parents dans le paiement des frais scolaires (19,1%) ; les parents ont eu l'occasion d'économiser, d'épargner ou d'investir (16,5%) ; les parents n'ont plus d'enfants hors de l'école (15,7%) ; sur le plan économique-financière, cette mesure allège de poids financière des parents avec des revenus médiocre et souvent asphyxiés par les paiements, parfois exorbitant des frais scolaires (13,9%) ; les fonds censés être versés à l'école sont utilisés à d'autres fins (12,2%).

**Tableau 7d. Avantages de la mesure de la gratuité pour l'Etat**

Avantages de la gratuité pour l'Etat	ni	%
Tous les enfants à l'école	21	15,3
L'Etat reçoit beaucoup des dons par des partenaires extérieurs de l'éducation	19	13,9
Participation à la réduction de la délinquance	18	13,1
La jeunesse est encadrée à l'école, chaque enfant à l'accès à l'école	17	12,4
Formation de la main d'œuvre future	17	12,4
La gratuité permet la diminution des analphabètes	16	11,7
Favoriser tous enfants à avoir l'accès à l'éducation de base	15	10,9
Préparer le Congo de demain, assure la promotion de la jeunesse	14	10,2

## Publication of the European Centre for Research Training and Development-UK

Il ressort de ce tableau le constat selon lequel les enquêtés ont révélé les avantages de la mesure de la gratuité pour l'Etat. Pour eux, il y a des avantages suivants : tous les enfants à l'école (15,3%) ; l'Etat reçoit beaucoup des dons par des partenaires extérieurs de l'éducation (13,9%) ; participation à la réduction de la délinquance (13,1%) ; la jeunesse est encadrée à l'école, chaque enfant à l'accès à l'école (12,4%) ; formation de la main d'œuvre future (12,4%) ; la gratuité permet la diminution des analphabètes (11,7%) ; favoriser tous enfants à avoir l'accès à l'éducation de base (10,9%) ; préparer le Congo de demain, assure la promotion de la jeunesse (10,2%).

**Tableau 8a. Défis de la mesure de la gratuité liés à l'élève**

Défis liés à l'élève	ni	%
Encombrement dans la salle qui ne permet pas à l'élève de faire les bons résultats à la fin de l'année	20	10,5
L'élève n'étudie pas bien en raison de l'inondation des enfants à l'école	19	9,9
Les cours ne sont plus bien assimilées dans les classes peuplées.	19	9,9
Les élèves sortent des établissements scolaires sans connaissance fiable et pas des qualités intellectuelles	17	8,9
Moins de devoirs à domiciles car l'enseignant craint de corriger plusieurs copies	16	8,4
Difficultés de suivre les enseignements du maître	15	7,9
Manque de place assise	14	7,3
Des places assise insuffisant les leçons ne sont pas bien assimilé	14	7,3
Manque d'encadrement de l'enseignant	13	6,8
Pas de suivi de contrôle	12	6,3
Pas de correction des cahiers	11	5,8
Le surpeuplement des salles	11	5,8
Manque de discipline	10	5,2

Ce tableau illustre les défis de la mesure de la gratuité pour l'élève. Il y a : encombrement dans la salle qui ne permet pas à l'élève de faire les bons résultats à la fin de l'année (10,5%) ; l'élève n'étudie pas bien en raison de l'inondation des enfants à l'école (9,9%) ; les cours ne sont plus bien assimilées dans les classes peuplées (9,9%) ; les élèves sortent des établissements scolaires sans connaissance fiable et pas des qualités intellectuelles (8,9%) ; moins de devoirs à domiciles car l'enseignant craint de corriger plusieurs copies (8,4%) ; difficultés de suivre les enseignements du maître (7,9%) ; manque de place assise (7,3%) ; des places assise insuffisant les leçons ne sont pas bien assimilé (7,3%) ; manque d'encadrement de l'enseignant (6,8%) ; pas de suivi de contrôle (6,3%) ; pas de correction des cahiers (5,8%) ; le surpeuplement des salles (5,8%) ; manque de discipline (5,2%).

Publication of the European Centre for Research Training and Development-UK

**Tableau 8b. Défis de la mesure de la gratuité liés à l'enseignant**

<b>Défis liés à l'enseignant</b>	<b>ni</b>	<b>%</b>
L'enseignant ne parvient pas à bien enseigner du fait que la position ou les nombres des élèves est plus supérieur dans la salle	21	15,9
La charge pour le maître augmente, il doit corriger plusieurs cahiers et remplir plusieurs bulletins dépassant le nombre exigé d'élèves par le ministère	19	14,4
Les corrections des devoirs journaliers deviennent très difficiles	18	13,6
Mauvaise rémunération, certains enseignants se retrouvaient mieux avec la prise en charge des parents	16	12,1
Beaucoup d'élève dans la salle de classe, pas moyen de bien suivi l'effectif des élèves	14	10,6
Trop de bruits dans la salle	12	9,1
L'enseignant a des difficultés pour contrôler ses enfants surtout à l'écriture, devoirs, exercices...	11	8,3
L'enseignant a la difficulté de faire assimiler les matières aux élèves comme il faut	11	8,3
Dégradation des conditions d'enseignement-Apprentissage	10	7,6

Ce tableau montre les défis de la réforme de la gratuité pour l'enseignant. Selon les enquêtés : l'enseignant ne parvient pas à bien enseigner du fait que la position ou les nombres des élèves est plus supérieur dans la salle (15,9%) ; la charge pour le maître augmente, il doit corriger plusieurs cahiers et remplir plusieurs bulletins dépassant le nombre exigé d'élèves par le ministère (14,4%) ; les corrections des devoirs journaliers deviennent très difficiles (13,6%) ; mauvaise rémunération, certains enseignants se retrouvaient mieux avec la prise en charge des parents (12,1%) ; beaucoup d'élève dans la salle de classe, pas moyen de bien suivi l'effectif des élèves (10,6%) ; trop de bruits dans la salle (9,1%) ; l'enseignant a des difficultés pour contrôler ses enfants surtout à l'écriture, devoirs, exercices... (8,3%) ; l'enseignant a la difficulté de faire assimiler les matières aux élèves comme il faut (8,3%) ; dégradation des conditions d'enseignement-apprentissage (7,6%).

**Tableau 8c. Défis de la mesure de la gratuité liés les parents**

<b>Défis liés aux parents</b>	<b>ni</b>	<b>%</b>
Des résultats médiocres présentés par les enfants	19	28,4
Les parents ne font plus le choix de bonne encadrement de leurs enfants ils les envoient dans des écoles sans tenir compte de niveau de l'encadrement de ces établissements, le niveau de surveillance ne sont plus au rendez-vous.	14	20,9
Les enfants ne sont pas très contrôlés pour une bonne assimilation.	12	17,9
Les enfants sont devenus incapables de lire correctement écrire, correctement suite à un grand nombre d'enfants dans la salle.	11	16,4
Baisse de niveau de leurs enfants et la qualité de l'enseignement	11	16,4

Les données de ce tableau illustre les défis de la mesure de la gratuité pour les parents. Il y a notamment : des résultats médiocres présentés par les enfants (28,4%) ; les parents ne font plus le choix de bonne encadrement de leurs enfants ils les envoient dans des écoles sans tenir

Publication of the European Centre for Research Training and Development-UK  
 compte de niveau de l'encadrement de ces établissements, le niveau de surveillance ne sont plus au rendez-vous (20,9%) ; les enfants ne sont pas très contrôlés pour une bonne assimilation (17,9%) ; les enfants sont devenus incapables de lire correctement écrire, correctement suite à un grand nombre d'enfants dans la salle (16,4%) ; baisse de niveau de leurs enfants et la qualité de l'enseignement (16,4%).

**Tableau 9. Suggestions pour rendre la gratuité plus effective**

Réponses	ni	%
Construire et créer de nouvelles infrastructures scolaires	36	18
Prendre en charge des enseignants par l'Etat	26	13
Payer décentement des enseignants, octroyer un bon salaire	22	11
Payer les enseignants Nouvelles Unités	17	8,5
Allouer un budget suffisant au secteur de l'éducation	16	8
Doter les écoles des manuels scolaires et de matériels didactiques adéquats	14	7
Améliorer les conditions des agents et des élèves.	14	7
Limiter les effectifs pour une classe de 35 à 50 élèves	9	4,5
Renforcer les visites d'inspection, renforcer la formation auprès des enseignants	8	4
Installer les tentes pour les écoles qui manquent des locaux	7	3,5
Exiger le test d'admission avant d'inscrire un élève	7	3,5
Payer le deuxième et troisième palier et payer les enseignants, nouvelles unités.	7	3,5
Mettre les gardes fous pour éviter des détournements des fonds liés à cette mesure	7	3,5
allouer les frais de fonctionnement aux écoles	6	3
Négocier avec les écoles privées pour assurer cette mesure	4	2

Outre l'inflation de N, ce tableau étale les suggestions ou les propositions des enquêtés pour rendre la gratuité de l'enseignement primaire effective et profitable à tous. Selon eux, l'Etat doit : Construire et créer de nouvelles infrastructures scolaires (18%) ; prendre en charge des enseignants par l'Etat (13%) ; payer décentement des enseignants, octroyer un bon salaire (11%) ; payer les enseignants nouvelles unités (8,5%) ; allouer un budget suffisant au secteur de l'éducation (8%) ; doter les écoles des manuels scolaires et de matériels didactiques adéquats (7%) ; améliorer les conditions des agents et des élèves (7%) ; limiter les effectifs pour une classe de 35 à 50 élèves (4,5%) ; renforcer les visites d'inspection, renforcer la formation auprès des enseignants (4%) ; installer les tentes pour les écoles qui manquent des locaux (3,5%) ; exiger le test d'admission avant d'inscrire un élève(3,5%) ; payer le deuxième et troisième palier et payer les enseignants, nouvelles unités (3,5%) ; mettre les gardes fous pour éviter des détournements des fonds liés à cette mesure (3,5%) ; allouer les frais de fonctionnement aux écoles (3%) et négocier avec les écoles privées pour assurer cette mesure (2%).

**Tableau 10. Statistiques descriptives**

Group Statistics		Période	N	Mean	Std. Deviation	Std. Error
						Mean
Ecole	Avant la gratuité	5	3,00	1,581	,707	
	Après la gratuité	5	3,00	1,581	,707	
Nombre de livres	Avant la gratuité	5	19,00	3,536	1,581	
	Après la gratuité	5	21,60	4,669	2,088	
nombre de classes	Avant la gratuité	5	1,20	,447	,200	
	Après la gratuité	5	1,60	,894	,400	
nombre d'enseignants	Avant la gratuité	5	1,40	,548	,245	
	Après la gratuité	5	1,80	,837	,374	
nombre d'élèves	Avant la gratuité	5	38,00	12,042	5,385	
	Après la gratuité	5	78,40	9,607	4,297	
% de réussite	Avant la gratuité	5	69,00	8,515	3,808	
	Après la gratuité	5	66,80	7,014	3,137	

Les données de ce tableau montrent que sur les cinq écoles auprès desquelles nous avons récolté les données, les résultats se présentent de la manière suivante : La moyenne du nombre de livre avant la gratuité est de 19 livres tandis qu'après la gratuité la moyenne est de 22 livres. C'est-à-dire qu'il y a eu plus de livres après la gratuité d'avant. La moyenne de nombre de classes, avant la gratuité était de 1 classe alors qu'après la gratuité, les écoles sont passées de 1 à 2 classes paires. Le nombre d'enseignants a aussi doublé après la gratuité. La moyenne du nombre des élèves est passée de 38 à 78 élèves pour une classe. En plus, la moyenne de réussite a baissé ; elle est passée de 69% à 66,8% après la gratuité. Cependant, pour voir si les différences observées dans le tableau ci-haut sont significatives ou non, le tableau ci-après en donne une lumière.

**Tableau 11. Résultats du test de comparaison de moyennes de student**

		Levene's Test for Equality of Variances		t-test for Equality of Means						
		F	Sig.	t	df	Sig. (2-tailed)	Mean Difference	Std. Error Difference	95% Confidence Interval of the Difference	
									Lower	Upper
Ecole	Equal variances assumed	,000	1,000	,000	8	1,000	,000	1,000	-2,306	2,306
	Equal variances not assumed			,000	8,000	1,000	,000	1,000	-2,306	2,306

## Publication of the European Centre for Research Training and Development-UK

Nombre de livres	Equal variances assumed	2,243	,173	-,993	8	,350	-2,600	2,619	-8,640	3,440
	Equal variances not assumed			-,993	7,452	,352	-2,600	2,619	-8,718	3,518
nombre de classes	Equal variances assumed	3,571	,095	-,894	8	,397	-,400	,447	-1,431	,631
	Equal variances not assumed			-,894	5,882	,406	-,400	,447	-1,500	,700
nombre d'enseignants	Equal variances assumed	,640	,447	-,894	8	,397	-,400	,447	-1,431	,631
	Equal variances not assumed			-,894	6,897	,401	-,400	,447	-1,461	,661
nombre d'élèves	Equal variances assumed	,482	,507	5,864	8	,000	-40,400	6,889	56,286	24,514
	Equal variances not assumed			5,864	7,624	,000	-40,400	6,889	56,424	24,376
% de réussite	Equal variances assumed	,039	,847	,446	8	,667	2,200	4,934	-9,177	13,577
	Equal variances not assumed			,446	7,717	,668	2,200	4,934	-9,250	13,650

Les résultats du test de comparaison des moyennes montrent les différences observées dans le nombre de livres ( $t = -0,993$  ;  $p = 0,350$ ), nombre de classes ( $t = -0,894$  ;  $p = 0,397$ ), nombre d'enseignants ( $t = -0,894$  ;  $p = 0,397$ ) et la moyenne de réussite ( $t = 0,446$  ;  $p = 0,667$ ) ne sont pas significatives. Cependant, la différence observée dans le nombre d'élèves ( $t = -5,864$  ;  $p = 0,000$ ) est significative.

### Discussion des résultats

La République démocratique du Congo, pays membre des Nations-Unies, a déclaré vouloir, il y a quelques années, se conformer aux Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Publication of the European Centre for Research Training and Development-UK

L'adoption de ces objectifs répondait en particulier aux aspirations des parents congolais concernant la scolarisation de leurs enfants. Cela s'est traduit, entre autres, par l'inscription dans la Constitution du pays de la gratuité de l'enseignement primaire : « *L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics* » (RDC 2006 : art. 43 al. 5). Pas plus tard, le gouvernement congolais a décrété la gratuité de l'enseignement primaire dans toute l'étendue du territoire national. Cependant, cette réforme subit de contrainte quant à son application, c'est dans ce sens que la présente étude a analysé l'application de la réforme de la gratuité dans les écoles primaires de la RDC, à travers les opinions des enseignants.

### **Etat de lieu de la réforme de la gratuité en RDC**

De l'analyse des données, les résultats ont montré que la grande majorité (97,5%) des enseignants est au courant de la décision du Gouvernement de la RDC sur l'application de la gratuité de l'Enseignement primaire dans les écoles primaires publiques. Ils révèlent également la gratuité appliquée dans leurs écoles a favorisé l'accès de tous les enfants à l'école (62,5%) car beaucoup d'enfants ont regagné le chemin de l'école. Les résultats (97,5%) ont aussi montré que la gratuité a diminué la charge des parents dans les frais à payer à l'école. Ainsi, les enseignants ont identifié certains frais que les parents ne paient plus à l'école notamment : les frais de contrôle des dossiers des finalistes ; les frais d'organisation matérielle des examens; les frais des uniformes scolaires ; les frais d'inscription, de réinscription ou de confirmation d'inscription ; les frais d'évaluation interne; les frais d'admission en classe supérieure ; les frais de suivi de la passation des épreuves de fin de cycle ; les frais de motivation des enseignants ; les frais de motivation des enseignants et les frais de transport des enseignants. Les résultats sur les frais supprimés par la gratuité, rencontrent l'esprit de la note circulaire n° MINEPSP/CABMIN/001/2007 du 21 juin 2007 du Ministre congolais de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel, Maker Mwangi, portant frais de scolarité pour l'exercice 2007-2008. Sont donc supprimés et prohibés, dit le Ministre, en ce qui concerne l'école primaire, les frais autres que les frais scolaires autorisés ci-dessus. Il s'agit notamment : (i) des frais d'inscription, de réinscription ou de confirmation d'inscription ; (ii) des frais d'admission en classe supérieure ; (iii) des frais d'évaluation interne ; (iv) des frais de motivation des enseignants ; (v) des frais de transport des enseignants ; (vi) des frais de contrôle des dossiers des finalistes ; (vii) des frais de suivi de la passation des épreuves de fin de cycle. Cependant, ces résultats appuient l'idée selon laquelle la gratuité est effectivement appliquée dans les écoles primaires publiques de la RDC et confirment la première hypothèse.

### **Défis de la gratuité de l'éducation dans la RDC**

Les résultats analysant la seconde hypothèse ont montré que la réforme de la gratuité de l'éducation de base présente plusieurs défis. Ces défis sont à trois niveaux. Ils sont liés à l'élève, parmi lesquels, il y a : encombrement dans la salle qui ne permet pas à l'élève de faire les bons résultats à la fin de l'année (10,5%) ; l'élève n'étudie pas bien en raison de l'inondation des enfants à l'école (9,9%) ; les cours ne sont plus bien assimilés dans les classes peuplées (9,9%) ; les élèves sortent des établissements scolaires sans connaissance fiable et pas des qualités intellectuelles (8,9%) ; moins de devoirs à domicile car l'enseignant craint de corriger plusieurs copies (8,4%) ; difficultés de suivre les enseignements du maître (7,9%) ; manque de place assise (7,3%) ; des places assises insuffisantes les leçons ne sont pas bien assimilées (7,3%) ; manque d'encadrement de l'enseignant (6,8%) ; pas de suivi de contrôle (6,3%) ; pas de

---

Publication of the European Centre for Research Training and Development-UK  
correction des cahiers (5,8%) ; le surpeuplement des salles (5,8%) ; manque de discipline (5,2%).

Pour l'enseignant, l'étude évoque les défis suivants : l'enseignant ne parvient pas à bien enseigner du fait que la position ou les nombres des élèves est plus supérieur dans la salle (15,9%) ; la charge pour le maître augmente, il doit corriger plusieurs cahiers et remplir plusieurs bulletins dépassant le nombre exigé d'élèves par le ministère (14,4%) ; les corrections des devoirs journaliers deviennent très difficiles (13,6%) ; mauvaise rémunération, certains enseignants se retrouvaient mieux avec la prise en charge des parents (12,1%) ; beaucoup d'élève dans la salle de classe, pas moyen de bien suivi l'effectif des élèves (10,6%) ; trop de bruits dans la salle (9,1%) ; l'enseignant a des difficultés pour contrôler ses enfants surtout à l'écriture, devoirs, exercices... (8,3%) ; l'enseignant a la difficulté de faire assimiler les matières aux élèves comme il faut (8,3%) ; dégradation des conditions d'enseignement-apprentissage (7,6%).

Pour les parents, les résultats ont signalé les défis suivants : des résultats médiocres présentés par les enfants (28,4%) ; les parents ne font plus le choix de bonne encadrement de leurs enfants ils les envoient dans des écoles sans tenir compte de niveau de l'encadrement de ces établissements, le niveau de surveillance ne sont plus au rendez-vous (20,9%) ; les enfants ne sont pas très contrôlés pour une bonne assimilation (17,9%) ; les enfants sont devenus incapables de lire correctement écrire, correctement suite à un grand nombre d'enfants dans la salle (16,4%) ; baisse de niveau de leurs enfants et la qualité de l'enseignement (16,4%).

### **Effets de la gratuité dans les écoles primaires**

Les résultats ont montré que la moyenne du nombre de livres avant la gratuité était de 19 livres tandis qu'après la gratuité la moyenne est de 22 livres. C'est-à-dire qu'il y a eu plus de livres après la gratuité d'avant. La moyenne de nombre de classes, avant la gratuité était de 1 classe alors qu'après la gratuité, les écoles sont passées de 1 à 2 classes paires. Le nombre d'enseignants a aussi doublé après la gratuité. La moyenne du nombre des élèves est passée de 38 à 78 élèves pour une classe. En plus, la moyenne de réussite a baissé ; elle est passée de 69% à 66,8% après la gratuité.

Les différences observées dans le nombres de livres ( $t = -0,993$  ;  $p = 0,350$ ), nombre de classes ( $t = -0,894$  ;  $p = 0,397$ ), nombre d'enseignants ( $t = -0,894$  ;  $p = 0,397$ ) et la moyenne de réussite ( $t = 0,446$  ;  $p = 0,667$ ) ne sont pas significatives. Cependant, la différence observée dans le nombre d'élèves ( $t = -5,864$  ;  $p = 0,000$ ) est significative.

De tout ce qui précède, l'étude a dégagé à travers les résultats obtenus le modèle suivant :

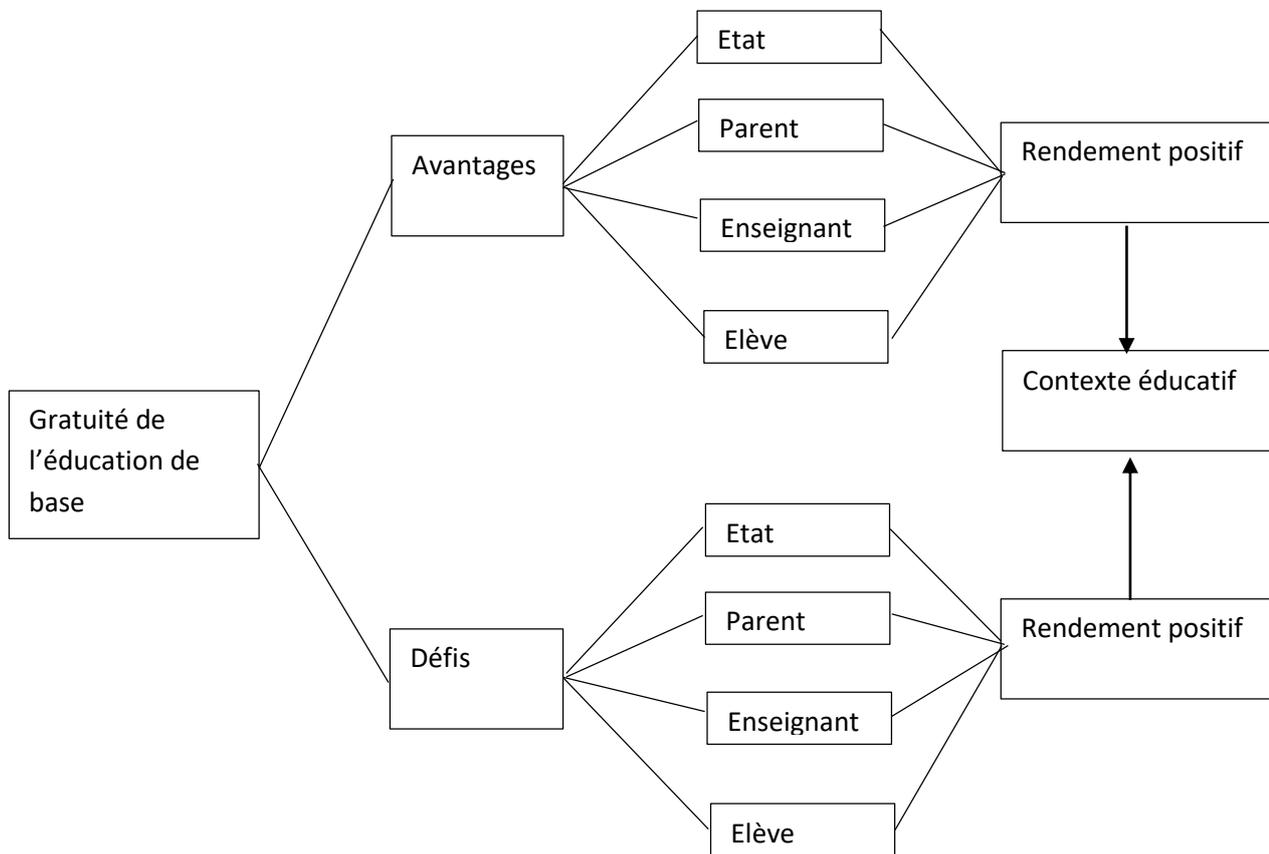


Figure 1. Modèle théorique de la gratuité de l'éducation de base

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'étude s'est fixée pour objectif d'analyser l'application de la réforme de la gratuité dans les écoles primaires publiques de la RDC. A l'issue de l'analyse et discussion des résultats, nous sommes aboutis aux conclusions suivantes : la grande majorité (97,5%) des enseignants est au courant de la décision du Gouvernement de la RDC sur l'application de la gratuité de l'Enseignement primaire dans les écoles primaires publiques. Ils révèlent également la gratuité appliquée dans leurs écoles a favorisé l'accès de tous les enfants à l'école (62,5%) car beaucoup d'enfants ont regagné le chemin de l'école. Les résultats (97,5%) ont aussi montré que la gratuité a diminué la charge des parents dans les frais à payer à l'école. Ainsi, les enseignants ont identifié certains frais que les parents ne paient plus à l'école notamment : les frais de contrôle des dossiers des finalistes ; les frais d'organisation matérielle des examens; les frais des uniformes scolaires ; les frais d'inscription, de réinscription ou de confirmation d'inscription ; les frais d'évaluation interne; les frais d'admission en classe supérieure ; les frais de suivi de la passation des épreuves de fin de cycle ; les frais de motivation des enseignants ; les frais de motivation des enseignants et les frais de transport des enseignants.

Publication of the European Centre for Research Training and Development-UK

Les résultats, en outre, ont montré que la réforme de la gratuité de l'éducation de base présente plusieurs défis. Ces défis sont à trois niveaux. Ils sont liés à l'élève, à l'enseignant et aux parents.

Les résultats ont montré que la moyenne du nombre de livres avant la gratuité était de 19 livres tandis qu'après la gratuité la moyenne est de 22 livres. C'est-à-dire qu'il y a eu plus de livres après la gratuité d'avant. La moyenne de nombre de classes, avant la gratuité était de 1 classe alors qu'après la gratuité, les écoles sont passées de 1 à 2 classes par classes. Le nombre d'enseignants a aussi doublé après la gratuité. La moyenne du nombre des élèves est passée de 38 à 78 élèves pour une classe. En plus, la moyenne de réussite a baissé ; elle est passée de 69% à 66,8% après la gratuité.

Les différences observées dans le nombre de livres ( $t = -0,993$  ;  $p = 0,350$ ), nombre de classes ( $t = -0,894$  ;  $p = 0,397$ ), nombre d'enseignants ( $t = -0,894$  ;  $p = 0,397$ ) et la moyenne de réussite ( $t = 0,446$  ;  $p = 0,667$ ) ne sont pas significatives. Cependant, la différence observée dans le nombre d'élèves ( $t = -5,864$  ;  $p = 0,000$ ) est significative.

Ces résultats ont confirmé les hypothèses de l'étude.

Suite aux différents reproches formulés à l'application effective de la mesure de la gratuité, les enseignants des écoles primaires publiques de la RDC ont recommandé à l'autorité politique de :

- Construire et créer de nouvelles infrastructures scolaires ;
- Prendre en charge des enseignants par l'Etat ;
- Payer décemment des enseignants, octroyer un bon salaire ;
- Payer les enseignants nouvelles unités ;
- Allouer un budget suffisant au secteur de l'éducation ;
- Doter les écoles des manuels scolaires et de matériels didactiques adéquats ;
- Améliorer les conditions des agents et des élèves ;
- Limiter les effectifs pour une classe de 35 à 50 élèves ;
- Renforcer les visites d'inspection, renforcer la formation auprès des enseignants ;
- Installer les tentes pour les écoles qui manquent des locaux ;
- Exiger le test d'admission avant d'inscrire un élève ;
- Payer le deuxième et troisième palier et payer les enseignants, nouvelles unités ;
- Mettre les gardes fous pour éviter des détournements des fonds liés à cette mesure ;
- Allouer les frais de fonctionnement aux écoles ;
- Négocier avec les écoles privées pour assurer cette mesure.

### **Références bibliographiques**

Champagne. P (1990), Faire l'opinion in Le nouveau jeu politique, Ed. De Minuit, Paris

Comité Central du MPR, (1984). Manifeste de la N'Sele. Kinshasa: FORCAD-IMK.

Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, modifiée par la loi no 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution de la République Démocratique du Congo.

Publication of the European Centre for Research Training and Development-UK

- Convention des Nations Unies du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant.
- D'Hainault. L (1986). Concept et méthodes de statistique, Bruxelles : éd. Labor.
- Daudet Y., et Kishore R., (2001) *Politiques stratégiques d'éducation 2, le droit à l'éducation : analyse des instruments normatifs de l'UNESCO*, Paris, Unesco.
- De Herdt, T., Titeca, K. & Wagemakers, I. 2012. « Make Schools, Not War? Donors' Rewriting of the Social Contract in the DRC ». *Development Policy Review* 30 (6) : 681-701.
- De Landshere, G., (1971, 1974). *Introduction à la recherche en éducation*, 3<sup>ème</sup> éd., Paris : Amand Collin Boumeli.
- Dictionnaire le Larousse (2001), Grand format, Ed. Larousse, Paris
- Ekwa, M.B.I. (2004). L'école trahie. Kinshasa : Cadicec,
- Faverge, J.M., (1975), *Méthodes statistiques en Psychologie appliquée*, Paris : PUF.
- Fernandez et S. Jenkner (1995), *Déclarations et conventions internationales sur le droit à l'éducation et la liberté de l'enseignement* (Anglais/Français/Deutsch/Español), E/F/F/E, Vol. 8, OIDEL and WUS, Genève, 1995.
- Fernandez, A et Trocme, R (2003), vers une culture des droits de l'homme : Droits humains, culture, économie et éducation, Université d'été des droits de l'homme et du droit à l'éducation, Genève : Ed. Diversité-Genève,
- Fernandez, A., (2005), la gratuité de l'enseignement primaire : une approche fondée sur les droits, résumé d'une recherche menée par l'OIDEL pour l'UNESCO.
- Foulque (1998), *La qualité de l'école primaire dans les contextes de développement différents*. Paris, UNESCO
- Fox, R., (1973). *School climate improvement : A challenge to the school Administrator*, An Occasional Paper, Denver, Colorado, Charles F. Kettering Ltd
- Grawitz M(2007), *Lexique des Sciences Sociales*, 8<sup>ème</sup> Ed. Dalloz, Paris.
- Grawitz, M., (2005). *Méthodes des sciences sociales*, 10<sup>ème</sup> édition, Paris : Dalloz.
- Gustin, A. (2001). *Management des établissements scolaires. De l'évaluation institutionnelle à la gestion stratégique*. Bruxelles : De Boeck Université, p. 32.
- Herdt (éd.), *À la recherche de l'État en RD Congo : acteurs et enjeux d'une reconstruction post-conflit*. Paris : l'Harmattan, [http://www.dailymotion.com/video/xhrxzn\\_le-ministre-de-l-epsp-maker-mwangu-parle-de-la-gratuité](http://www.dailymotion.com/video/xhrxzn_le-ministre-de-l-epsp-maker-mwangu-parle-de-la-gratuité)
- Javeau, C., (1985) *Enquête par questionnaire*, Bruxelles : ULB.
- Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, Instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par la République Démocratique du Congo, 40<sup>ème</sup> année, numéro spécial, avril 1999.
- Kabuya, F. & Tshiunza, O. 2007. « L'aide extérieure, conditionnalité et renforcement des capacités : quel degré d'appropriation et de coordination en RDC ? ». In F. Reyntjens,
- Kandolo (2007), gratuité de l'enseignement primaire en République Démocratique du Congo. Contribution à la mise en œuvre des mécanismes spécifiques, Université d'été des droits de l'homme de Genève / Collège Universitaire Henri Dunant - 3<sup>ème</sup> cycle Droits de l'Homme, spécialisation en droits économiques, sociaux et culturels. Mémoire de Master, Paris.
- Kandolo, P.F., (2004-2005), De l'exercice des droits et libertés individuels et collectifs comme garantie d'une bonne gouvernance en Afrique noire : cas de la République

---

Publication of the European Centre for Research Training and Development-UK

Démocratique du Congo (De l'indépendance à ce jour), Mémoire de recherche du D.U de 3ème cycle « Droits fondamentaux », Université de Nantes.

*L'Observateur*, 24 août 2010. « Suppression des zones salariales », disponible sur <http://www.mediacongo.net/show.asp?doc=16014> (consulté le 6 juillet 2021).

Larousse (2010). *Dictionnaire Petit Larousse illustré*, Paris : Le Larousse.

Lawrence, Ph., et Dayahaw (1969). *The public administration action*, Now-York, John Wisely et Sans.

Le Gal J., (2008), *Les droits de l'enfant à l'école. Pour une éducation à la citoyenneté*, Bruxelles, De Boeck.

Le Robert (2015), *Dictionnaire Petit Robert illustré*, Paris : Le Robert.

*Loi-cadre du 11 Février 2014 de l'enseignement national*, Kinshasa : *Journal officiel de la République*.

Lumeka L.Y. (1985). *Autoperception des enseignants du Zaïre. Contribution à la socio-psychologie professionnelle des enseignants dans les pays en développement*. Kinshasa : Edition et culture africaines

Marysse, S., Cassimon, D., De Herdt, T., Verbeke, K. & Tshiunza Mbiye, O. 2012. « L'allègement de la dette en République démocratique du Congo : évaluation d'une pierre angulaire de la reconstruction de la RDC ». In S. Marysse & J. Omasombo (éd.), *Conjonctures congolaises : chroniques et analyses de la RD Congo en 2011*. Tervuren-Paris : MRAC-L'Harmattan.

MINEPSP. 2010. *Stratégie de développement de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel*. Kinshasa : RDC.

MINEPSP. 2011. *Rapport général sur l'enquête de suivi de l'application de la gratuité de l'enseignement primaire*. Kinshasa : SG EPSP, Direction de l'enseignement général et normal.

Ministère de l'éducation nationale (1998), Recueil des directives et instructions officielles, 3ème édition, Elisco, Kinshasa.

Ministere de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, note circulaire du 21 juin 2007 relative aux frais de scolarité pour l'exercice 2007-2008.

Mokonzi (2006)., « Ecole primaire congolaise et la lutte contre l'alphabétisme », in *L'école démocratique* (Apped), on-line: [//ecoledemocratique.org/article](http://ecoledemocratique.org/article)

Mokonzi, (2007) Les exclus de l'école congolaise, in *L'école démocratique* (Apped), Hors série, 9-15, on-line: [//ecoledemocratique.org/article](http://ecoledemocratique.org/article)

Mokonzi, G., (sd) « L'éducation pour tous d'ici 2015 : quelle chance de réussite pour la République Démocratique du Congo ? » in *L'école démocratique* (Apped), Hors série, on-line:[//ecoledemocratique.org/article](http://ecoledemocratique.org/article)

Mucchielli, L. (1968). *L'étude poste de travail' français*. Paris :s.éd

Mwangu, M. 2010. Communiqué officiel du 30 août 2010. Kananga, RDC.

Mwangu, M., ministre de l'EPSP, interview à la Télé 50, téléchargée le 26 mars 2012 sur

Nations-Unies (2005), Objectifs du Millénaire pour le Développement - Rapport 2005, New York

Ndongala, B. (2007), *Gratuité de l'enseignement : un droit non appliqué*, *Journal du citoyen*, Digital Congo, édition du 10.09.2007 ; on-line : [www.digitalcongo.net](http://www.digitalcongo.net)

Ndongala, B., « Gratuité de l'enseignement : un droit non appliqué » in *Journal le Citoyen*, Digital Congo, on-line : [www.digitalcongo.net](http://www.digitalcongo.net)

- Ngongo D., P., R., (1999). *La recherche scientifique en éducation*. Bruxelles : éd. Louvain La Neuve, Academica.
- Nlandu, H., Poncelet, M., Titeca, K. & Wagemakers, I. 2011. « *L'école primaire congolaise entre héritage, hybridité et résilience* ». In T. De
- Olivier de Sardan, J.-P. 2012. « Les normes pratiques. Une proposition de concept exploratoire à partir d'enquêtes sur les bureaucraties africaines », texte inédit.
- Ordonnance n° 79-021 du 7 février 1979 portant organisation du Conseil National de l'Education pour l'Enseignement primaire et secondaire in *Recueil des Directives et Instructions Officielles*
- Picoche J., *Dictionnaire étymologique du français, les usuels du Robert*, p. 335. 827p
- Pinto, R. et Grawitz, M. (1997), *Méthodes des sciences sociales*, Paris : Dalloz
- RDC, Rapport national de l'Education pour Tous - Bilan à l'an 2000, Kinshasa, Novembre 1999.
- RDC-MINESP, (2002), Recueils des directives et instruction officielles, 4ème édition, Kinshasa à CREDIP
- République démocratique du Congo. 2006. « Constitution de la République démocratique du Congo ». *Journal officiel de la République démocratique du Congo*, numéro spécial.
- Rich Ngapi (2007) Congo-Kinshasa : Gratuité de l'Enseignement - Gare à la diversion. Le Potentiel Kinshasa (29.08.2007). Publié sur le site web [http : www.lepotentiel.com](http://www.lepotentiel.com), 29.08.2007.
- Roland, L., (1943), *précis de droit administratif*, Paris : 8ème éd., Dalloz,
- S. Marysse & S. Vandeginste. *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2006-2007*, pp. 128-148.
- Toulemonde B (2002), *La gratuité de l'enseignement - passé, présent, avenir, Rapport du Ministère français de l'Education nationale*, 1er trimestre..
- Unesco (2000), *Le droit à l'éducation, vers l'éducation pour tous au long de la vie*, éd. UNESCO, 2000, p. 102.
- Unesco (2003), *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous*, 2003/2004, Paris, 2003.
- UNESCO. 2000. *Cadre d'action de Dakar. L'éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs*. Paris : Unesco.